l'Humanité

NEUVIÈME ANNEE. — N° 3022.

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

VENDREDI 26 JUILLET 1912.

5 c. Le Numéro

RÉDACTION & ADMINISTRATION
16, Rue du Croissant, Paris (2e)
TÉLÉPHONE : 102-69
PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :
JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départts	Etranger
Un An	18 fr. »	24 fr. »	34 fr. »
Six Mois	9 fr. »	10 fr. 50	16 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 25	9 fr. »
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5 c. Le Numéro

Pour «l'Humanité» A 6 PAGES

Nous n'avons pas établi le bilan de nos réunions des 20 et 21 juillet. Les orateurs nous ont remis eux-mêmes un grand nombre de souscriptions versées entre leurs mains. Mais chaque jour nous en apporte de nouvelles (surtout en obligations à versements partiels) qui prennent une importance numérique considérable, comme on peut le voir par la liste que nous publions aujourd'hui. C'est donc un grand résultat qui a été obtenu et qui se confirme.

D'autre part, les séries de 25 ou de 10 s'organisent. Qu'on consulte nos listes, on y verra : Les travailleurs en conscience de l'Imprimerie Nationale, 32 obligations ; les cheminots de Paris-Nord, qui avaient souscrit il y a quinze jours 75 obligations, sont aujourd'hui à 108. Bien d'autres ont constitué des séries encore qui nous pardonneront de ne pas les citer tous, mais que nous remercions pour la preuve de dévouement qu'ils donnent au journal de la classe ouvrière.

Enregistrons qu'aujourd'hui sur 6.000 obligations, 3.183, tant complètes que partielles, représentant 79.575 francs, sont maintenant déjà parues dans nos colonnes. Notre émission est ouverte exactement depuis le 9 juin. Plus de la moitié est donc souscrit. En 46 jours ! ! Avec les 50.000 francs du Parti, ceci nous fait 129.575 francs souscrits sur les 200.000 francs nécessaires aux 6 pages. Jamais nous n'avions compté sur une telle rapidité. C'est en octobre que, dans ces conditions, tout doit être rassemblé.

Obligations par Versements partiels

SEPTIEME LISTE

125 Parti soc. (S. F. I. O.), groupe de Courton (S.-et-M.)	1	12 50
126 G. B., 4e vers.		10 »
127 Noterman, à Avron	1	5 »
128 Groupe amical des cheminots Paris-Nord, atelier central (2e versement)	108	134 »
129 Anonyme (6e vers.)		12 50
130 Un groupe d'ouvriers socialistes de la maison Mors : Monneret, Hatman, Pierre Germain, Pelosse Antoine, Louis Leshade, Dunerier, Jannin, Emile Baudin, Nicolas, Genty, premier versement sur une série de 10 obligations...	10	25 »
131 Un groupe de tailleurs nompiers syndiqués, 2e versement sur une série de 13 oblig. (Le premier versement n'avait été porté que pour 1 oblig.)	12	27 »
132 Tuffou, à Paris (2e vers.)		2 »
133 10 camarades socialistes de Port-Marly (S.-et-O.), premier versement sur une série de 10 oblig.	10	25 »
134 Pavlotsky, à Paris	1	5 »
135 Un groupe de camarades du 13e arr., premier versement sur une série de 11 oblig.	11	22 »
136 Humniot, à Paris (2e vers.)		5 »
137 Conseil d'administration de la Bellevilloise, société coop. de consomm., 2e vers. sur 18 oblig.		25 »
138 Les membres de la commission de contrôle de la Bellevilloise, 2e vers. sur 16 oblig.		25 »
139 Debus, à Ste-Savine (Aube).	1	2 »
140 Un instituteur troyen socialiste	1	12 50
141 Adrienne Clévy, à Troyes..	1	2 »
142 Deck, à Troyes	1	1 »
143 Fouquin, à Troyes	1	12 50
144 Parti soc. (S.F.I.O.), 10e section, groupe de Saint-Vincent-de-Paul, premier versement sur 10 obligations	10	25 »
145 Employés du M. D. G., siège social, entrepôts Barrault à Charenton, 4e versement sur 10 obligations		25 »
146 Prette, à Roubaix	1	2 »
147 Desrousseaux, à Lille	1	5 »
148 Lecomte, à Villers-sur-Chère (Oise)	1	5 »
149 Favre, à Therdonne (Oise).	1	10 »
150 Lebarbier, à Deville-les-Rouen (2e vers.)		7 »
151 Lecoq, à Deville-les-Rouen (2e vers.)		3 »
152 Delattre, à Deville-les-Rouen (2e vers.)		3 »
153 Bourgoin, à Nogent-sur-Marne	1	10 »
154 Parti socialiste (S. F. I. O.), 20e section, groupe Saint-Fargeau	2	8 »
155 Groupe socialiste d'Oyonnax (Ain)	1	5 »
156 Le personnel syndiqué de la piscine municipale de la rue Rouvet, à Paris (19e), premier vers. sur 8 oblig.	8	25 »
157 Un groupe de travailleurs en conscience de l'Imprimerie nationale, amis de l'Humanité, 3e vers. sur 32 oblig.		50 »
158 Maquart, à Mohon (Ardennes)		5 »
159 Berthe, à Charleville	1	1 »
160 Pallot, à Charleville	1	1 »
161 Gaudelet, Braux (Ardennes)	1	10 »
162 Prévoteaux, à Montherme.	1	10 »
163 Séménadisse, à Aulnay-sous-Bois	4	25 »
164 Daniel Renoult	1	10 »
165 Un groupe d'employés receveurs de chez Dufayel, premier versement sur une série de 29 obligations	29	25 »
166 Claudius Gidel, à Paris	1	5 »
167 Badin, à Paris, 3e vers.		3 »
168 Abrial, à Brunoy (3e vers.)		3 »
169 Bariot, à Paris	1	5 »
170 Groupe socialiste de Nemours (S.-et-M.)	1	5 »
171 Renaud, à Bourges, 3e vers.		30 »
172 Deux camarades émancipés de la papeterie du Petit Parisien, à Nanterre	2	10 »
174 Groupe de ferblantiers syndiqués de la maison Chamon, 3e vers. sur 25 oblig.		25 »
175 Groupe de Fourchambault (Nièvre)	1	9 »
176 J. Ben Soussan, à Oran, 2 fr. ; Carré, à Oran, 2 fr. ; Lominet, à Oran, 2 fr. ; Caggini, à Oran ; 2 fr. ; Houanoun, à Oran, 0 fr. 50 ; Senèque, à Oran, 1 fr. 50, à valoir sur une obligation au nom de la Fédération d'Algérie	1	10 »
177 Un groupe de typos de l'Imprimerie nationale, 4e vers.		5 »
178 Marilleau, à Nantes	1	5 »
179 Legland, à Nantes	1	5 »
180 Mlle Brunerie, à Limoges.	1	5 »
181 Anonyme, à Limoges	1	5 »
182 Gorse, Madrange (Corrèze).	1	10 »
183 Un groupe d'ouvriers d'une maison de bonneterie fine de Troyes, premier versement effectué par Alphonse Camille de Troyes, sur une série de 38 obligations	38	25 »
184 Groupe des travailleurs du Gaz, ateliers des travaux mécaniques, 2e vers. sur 24 oblig.		20 50
Total de la 7e liste	274	820 50
Total des listes précédentes	296	1.238 »
Total à ce jour	570	2.058 50

LE DÉLIT D'OPINION DANS LES POSTES

Le citoyen Déchamp, facteur à Dieppe, a comparu devant le Conseil de discipline, qui l'a condamné.

Le citoyen Déchamp, facteur télégraphiste à Dieppe, a comparu hier, à Paris, devant le Conseil de discipline qui, après un dérisoire simulacre de justice, lui a infligé la peine réclamée par l'administration, — *celle du changement de résidence avec affectation dans une ville qui ne soit pas le siège d'une garnison.*

Le Conseil était présidé par le sieur Herman, inspecteur général, qui compte dans ses états de service l'arrêt de révocation dont notre camarade Bordères, secrétaire du syndicat des sous-agents, a été frappé, pour avoir eu dans un meeting corporatif son franc parler à l'égard de l'administration.

Nous avons dans notre numéro d'hier noté le grief reproché au citoyen Déchamp. Ayant à remettre un télégramme à un soldat de la caserne Duquesne, il avait, en attendant le destinataire que le planton était allé chercher, lié conversation à la grille avec le sergent et quelques hommes du poste.

Le hasard de la causerie, d'une causerie amicale que l'on a hypocritement assimilée à un acte de propagande antimilitariste, l'avait amené à sortir de sa poche un numéro de la *Guerre Sociale* où Gustave Hervé était représenté avec la bouche serrée d'un bâillon.

Vous voyez bien que l'on n'est pas libre en France, avait dit Déchamp en montrant l'image du journal, puisqu'un écrivain y ait embastillé depuis deux ans.

Un mouchard rapporta les propos au commandant qui se hâta d'adresser au receveur de Dieppe et au directeur de la Seine-Inférieure un rapport où il accusait Déchamp d'avoir fait de la propagande antimilitariste.

L'administration ne s'est pas contentée de ce rapport. Elle a fait donner le préfet, le sous-préfet, le receveur de Dieppe et le directeur départemental.

Les deux premiers ont envoyé des notes où ils présentaient Déchamp comme un militant actif du groupe socialiste de Dieppe. Ils ont rappelé qu'il avait été, aux dernières élections municipales, le candidat de notre Parti.

Les deux autres ont montré le péril de laisser Déchamp dans un milieu où il peut être utile au progrès des idées socialistes. Il faut à ces messieurs des gens d'échine souple et de cervelle fruste, résolus à trouver que tout est pour le mieux sous le régime de M. Chaumet.

Me Berthon, qui défendait l'accusé, a mis en lumière les vices de la procédure. Les règles élémentaires de la justice exigeaient que son client eût le droit de mander des témoins à la barre du Conseil et d'être confronté avec ses accusateurs qui avaient systématiquement dénaturé les faits. Il a marqué la gravité des poursuites visant un délit d'opinion et qui sont de nature à inquiéter tous les fonctionnaires, à leur faire craindre *d'être frappés pour ne pas approuver la politique gouvernementale.*

Me Berthon a invité ensuite le Conseil à motiver son jugement.

M. Herman et ses aides ont écouté d'une oreille distraite et, après un quart d'heure de délibération ils ont prononcé le jugement qui leur avait été dicté. M. Chaumet doit une récompense à ses valets. Il la leur donnera.

Il est probable, sinon certain, que le jugement sera confirmé en haut lieu. S'il en est ainsi, le citoyen Déchamp ira dans une toute petite ville sans garnison. Il y continuera sa propagande de militant socialiste, mais il ne sera plus exposé au danger d'être accusé de corrompre les soldats.

LE BLUFF DE L'AVIATION

Patriotisme et Publicité

Nos lecteurs n'ont pas oublié que la souscription nationale pour l'aviation fut lancée par le *Matin* sous prétexte que le ministère de la Guerre ne disposait pas des ressources suffisantes pour lui permettre d'organiser les épreuves de fond, même quand ces épreuves importent au plus haut point à l'instruction et à la préparation militaire des officiers et des soldats.

On nous a dit aussi que le Comité national ne se livrerait à aucune opération d'achat sous quelque prétexte que ce soit et se bornerait à transmettre les fonds au ministre qui les emploierait à sa convenance et sous sa responsabilité.

Tous les hommes de bon sens se sont certainement demandé pourquoi sur un budget de quatre milliards on ne trouvait pas les sommes nécessaires à l'organisation de notre service d'aviation militaire, car si l'on peut admettre une souscription publique dans le cas de sinistres tels que celui de la Martinique ou les inondations de Paris, il est inadmissible qu'un pays comme la France soit obligé de tendre la main pour payer la défense de ses frontières.

Nous avons montré le bluff formidable du *Matin* et le déficit de un million. Ceci n'est déjà pas mal. Mais il y a mieux. Voici qui dépasse tout ce qu'on peut rêver dans l'art de la réclame et de la publicité à bon marché. Voici les faits :

Vers le milieu du mois dernier, les municipalités des principales villes de garnison et camps retranchés de la frontière de l'Est ont été visitées par le chef des services de publicité de la maison Michelin, un certain Zirnheld, sujet suisse allemand, qui remplit en même temps les fonctions de mandataire général du Comité national pour l'aviation militaire.

Ledit Zirnheld était escorté dans ses visites d'un officier en activité de service, spécialement délégué à cet effet par le ministre de la Guerre et que transportait une automobile de la Michelin frères.

Hâtons-nous d'ajouter que l'officier en question ignorait ce détail ainsi que la véritable qualité de M. Zirnheld.

L'exhibition se couvrait en effet du voile du patriotisme et le pavillon du Comité national flottait pour la circonstance sur l'auto de Michelin.

On sait en effet que cette maison a été assez habile pour faire prendre son chef de publicité comme délégué du Comité. Grâce à ce peu banal cumul, la réclame devient d'une facilité et d'un bon marché extraordinaire. Et l'on peut dire que M. Michelin aura vite fait de rattraper sa célèbre souscription de 100.000 francs.

Tout cela n'est rien encore. M. Zirnheld et le capitaine délégué par M. Millerand avaient été chargés dans leur tournée à la frontière d'une vaste opération immobilière. Ils devaient en effet choisir les terrains à acquérir avec les fonds de la souscription nationale, pour les transformer ensuite en champs d'aviation.

M. Millerand répondra-t-il que ses services ont besoin du concours d'un agent de publicité pour traiter d'opérations immobilières ? Et que le ministère de la Guerre n'a même pas une automobile pour le transport de ses officiers ?

Que dire enfin de ce ministre qui laisse exhiber publiquement un officier en abusant de sa bonne foi, en le laissant pendant plusieurs jours en compagnie d'un agent de publicité et dans la voiture de la maison de cet agent ?

***

LA TERRE TREMBLE

Une Ville est détruite

Lima, 25 juillet. — Un tremblement de terre d'une durée de quarante secondes a détruit presque totalement la ville de Piura.

Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées.

Piura, qui est le chef-lieu de la province du même nom, est une ville importante qui comptait 8.000 habitants à l'un des derniers recensements. Elle se trouve à 870 kilomètres au N.-N.-O de Lima et à 96 kilomètres par chemin de fer de Payta, un port sur le Pacifique.

ENCORE UNE AFFAIRE DU « SOU DU SOLDAT »

La Correctionnelle OPÉRERA LUNDI

M. Drioux, juge d'instruction, vient de renvoyer devant la correctionnelle où ils comparaîtront lundi, les camarades Bricheteau, Le Roch, Brignon et Toussaint, des charpentiers en fer et membres du Comité du Sou du Soldat.

Ces militants, que Me Berthon défendra, sont inculpés d'excitation de militaires à la désobéissance.

Décidément, le général Millerand abuse. La grosse fournée des dix-neuf militants du Comité intersyndical ne suffit pas à sa gloire.

Ce triste renégat laissera donc le souvenir d'avoir été le plus réactionnaire des ministres de la Guerre.

Il bat tous les records des poursuites odieuses.

CONTRE L'ABSINTHE, POISON VERT

Le Sénat interdit l'essence de thuyone dans l'absinthe. Mais l'absinthe sans thuyone est-elle moins nocive ? Des opinions contradictoires.

La question de l'alcoolisme, du mal hideux qui décime la France, devient si angoissante que les pires sourds, les aveugles les plus résolus ne peuvent nier la nécessité urgente de la résoudre. Les députés auront à se prononcer dès la rentrée sur la loi, récemment votée par le Sénat, qui interdit non la falsification et la vente de l'absinthe, mais l'emploi du principe chimique qui conférait au « poison vert » ses qualités nocives, la *thuyone*.

Le flot d'absinthe grossit

Parler des ravages de l'alcoolisme, c'est faire étalage de lieux communs et de redites. La cause est entendue, Mais, les médecins considèrent que parmi les alcooliques les plus redoutables, les plus gravement, définitivement atteints, sont les *absinthiques*. Ils forment, à eux seuls, *cinquante pour cent* du contingent général des fous alcooliques (internés dans les asiles). Et le plus abominable, c'est que le fléau exerce une action *immédiate* sur la descendance des consommateurs d'absinthe : point n'est besoin que le père soit entièrement intoxiqué pour que ses enfants soient frappés : le docteur Legrain a démontré que les hommes qui ont commencé à boire l'absinthe à leur sortie d'apprentissage, vers la seizième ou la dix-septième année, qui ont passé par la caserne et se sont mariés ensuite, sont soumis à l'action latente du poison. Aucune marque extérieure : l'homme marche droit et ne déraisonne pas. Mais ses enfants « sont frappés d'une déchéance du système nerveux général, d'un amoindrissement dans leur constitution : ce sont des candidats à l'*épilepsie* ».

Car l'épilepsie est fille de l'absinthe.

Qu'a-t-on fait jusqu'ici contre la liqueur mortelle ? On l'a interdite en Belgique, en Hollande et en Suisse. On a pris en France une mesure absurde et odieuse. Par une aberration inexplicable, on a oublié que plus le degré d'alcool était élevé, plus dangereuse était la boisson ; plus concentrée étaient les essences nocives qui la composent et, par deux fois, en 1907 puis en 1909 on a élevé le degré alcoolique de l'absinthe ; elle doit légalement titrer aujourd'hui 65 degrés. Si bien que la seule mesure législative prise contre un produit qui constitue un danger public a pour résultat de le rendre plus malfaisant encore !

La consommation de l'absinthe, en ces vingt dernières années, n'a donc fait que croître et qu'embellir pour arriver en 1911 au chiffre effrayant de deux cent trente mille hectolitres.

La Thuyone est un poison...

Or, le 8 mars 1908, M. de Lamarzelle saisissait le Sénat d'une proposition tendant à interdire la fabrication, la vente et l'importation de l'absinthe. La proposition fut renvoyée à une commission qui, durant quatre années, recueillit des avis, conduisit des enquêtes et adopta enfin un rapport que son auteur, M. Guillaume Poulle, commenta devant le Sénat. Après avoir décrit les ravages de l'absinthisme et indiqué pourtant les inconvénients qu'il y aurait, selon lui, à ordonner la seule mesure radicale : l'interdiction du breuvage meurtrier, M. Poulle s'est arrêté à une solution qu'il se plaît volontiers à qualifier d'élégante. Parmi les plantes qui servent à fabriquer l'absinthe, dit-il, certaines sont nettement nocives, d'autres ne le sont pas. Les premières sont l'absinthe, grande et petite, l'hysope, la sauge, la tanaisie, la coriandre. Seraient inoffensifs l'anis, la badiane, le fenouil. Or, d'après des chimistes et des médecins, l'élément nocif de l'absinthe, l'agent empoisonneur par excellence, serait un principe chimique, *la thuyone*, que les spécialistes classent dans la famille des *cétones* et dont la révélation, pour n'être ni très facile, ni très certaine, s'obtiendrait pourtant dans l'usage courant.

Alors, pourquoi, dit M. Poulle, apporter une perturbation à l'industrie et au commerce de l'absinthe ? Pourquoi priver les Français d'une liqueur dont ils raffolent ? Supprimons de l'absinthe le poison *thuyone* et laissons aux consommateurs une absinthe inoffensive « une absinthe sans absinthe, rappelant le goût et l'odeur de l'absinthe actuellement commerciale, c'est-à-dire une anisette concentrée faite d'anis, de badiane, de fenouil. L'alcool jouera toujours un rôle, évidemment, mais vous aurez du moins écarté le danger de l'aromatisme par l'absinthe, obtenant une liqueur dont l'innocuité sera physiologiquement reconnue ».

La caractéristique de l'absinthe, dit encore en substance le rapporteur, c'est la *thuyone*. Plus de thuyone, donc plus d'absinthe nocive.

Mais il est d'autres poisons...

Mais à la conclusion du rapporteur, un chimiste, M. Cazeneuve, sénateur du Rhône, opposa des faits qui donnent à réfléchir. Sans doute, dit-il, la thuyone est un poison, mais la question est de savoir si les autres essences, que la loi laisse entrer dans la composition de l'absinthe, sont inoffensives. Or, elles ne le sont pas, affirme M. Cazeneuve, elles sont tout aussi dangereuses que la thuyone ; dans votre nouvelle absinthe « dont l'inocuité sera physiologiquement reconnue » se trouvera *l'essence* d'hysope, aussi dangereuse et toxique que la *thuyone*, qui provoque, comme la thuyone, l'épilepsie ; se trouvera *l'essence de Coriandre*, dont l'ingestion « produit des faits d'incoordination motrice et de faiblesse musculaire, de l'ataxie » ; se trouvera *l'essence d'anis*, « l'anithol de l'essence d'anis, toutes les essences provenant des ombellifères, des labiées, des composées, renfermant des principes toxiques, dont l'action physiologique est constamment la même ». Et c'est ce produit essentiellement nocif, continue M. Cazeneuve, dont vous autoriserez le débit, *que vous contribuerez à répandre ?* Car on n'aura plus aucune raison de combattre, après la mise en application de la loi, l'usage de la prétendue « absinthe hygiénique ». La réforme lui donnera une sorte d'estampille gouvernementale, le témoignage apporté par l'Etat qu'elle est devenue un produit sain, composé de plantes inoffensives et duquel on peut impunément user et abuser.

La consommation de l'absinthe ne pourra qu'augmenter dans de notables proportions. « Le résultat que vous allez obtenir sera tout l'opposé de celui que vous poursuivez ».

Le Sénat, estimant que l'interdiction de la thuyone était un premier coup porté à l'alcoolisme, vota l'interdiction. Quelle sera l'efficacité de cette mesure sur laquelle la Chambre se prononcera bientôt ? Nous l'avons demandé à quelques personnalités qui mènent le combat antialcoolique. Nous ferons connaître leurs réponses dans un prochain article.

L.-M. BONNEFF.

ETAIT-CE ENCORE UN BLUFF ?

La Protestation d'Henri Fabre

La *Matin*, sous le titre : « La France Ingrate », racontait ces jours-ci qu'Henri Fabre, le grand entomologiste et le grand écrivain, était laissé dans un état de misère effroyable.

L'Agence Havas communique la note suivante :

Avignon, 25 juillet. — *L'entomologiste Henri Fabre proteste contre les renseignements donnés par les journaux le représentant comme étant dans le dénûment. Il déclare que la publication de ces renseignements inspirée par de louables intentions est de nature à accréditer une légende défavorable et absolument controuvée.*

EN DEUXIEME PAGE :

RÉSURRECTION

LE CÉLÈBRE ROMAN DE

Léon Tolstoï

L'INSURRECTION ALBANAISE

Prichtina est aux mains des révoltés

ILS REGLAMENT LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

Les bruits de graves événements à Prichtina, qui couraient depuis deux ou trois jours, sont officiellement confirmés à Constantinople.

Dimanche, la garnison a capitulé, la ville est tombée aux mains des Albanais. C'est le principal centre de l'Albanie septentrionale.

Questionné dans la soirée, au sortir du conseil, un ministre a déclaré que l'événement avait eu lieu avant la formation du nouveau cabinet, lequel, ayant été bien accueilli par les Albanais, aurait peut-être pu, s'il avait été au pouvoir, empêcher la prise de la ville.

Les Albanais et les officiers réclament la dissolution de la Chambre ; toutefois le gouvernement espère leur faire comprendre la nécessité d'avoir de la patience.

A l'occasion de l'anniversaire de la prise de Constantinople, les Albanais maîtres de Prichtina ont manifesté avec pompe.

Trente mille Albanais, appuyés par quinze bataillons de troupes disposant de douze canons, ont demandé la dissolution immédiate de la Chambre.

La direction des chemins de fer a été invitée par les chefs insurgés à cesser immédiatement le transport des troupes et des munitions sous peine de voir la ligne détruite.

Le nouveau commandant des forces ottomanes

Zéki pacha, commandant du 1er corps d'armée, est nommé pour remplacer Fezil pacha dans le commandement des troupes qui opèrent en Albanie.

LE SOCIALISME AU JAPON

Encore des Poursuites contre les Militants

Le correspondant des *Daily News and Leader* à Saint-Pétersbourg écrit à ce journal :

Les journaux publient des télégrammes reçus à Moscou et venant de Tokio déclarant que de nombreuses arrestations d'officiers, de soldats et d'étudiants soupçonnés de se livrer à la propagande socialiste ont été opérées au Japon. Il y a aussi des bruits de complot. Des théâtres et des restaurants ont été fermés.

L'Emeute du Turkestan

530 SOLDATS SERONT JUGÉS

Saint-Pétersbourg, 25 juillet. — A la suite des récents désordres survenus dans un camp militaire du Turkestan, 530 soldats seront traduits devant une cour martiale.

CE PAUVRE ROI !

Par AMILCARE CIPRIANI

Vraiment, je suis forcé de reconnaître que j'étais parfois injuste de l'appeler avare, rapace, rapiat, tandis que tout le monde sait que c'est un malheureux sans sou ni maille, et que lui et ses nombreux parents sont tous sur la paille.

La nation s'est montrée très ingrate envers ses rois. Que l'on en juge par les cadeaux suivants qu'elle leur a faits en palais, châteaux, villas, parcs, jardins, bois, champs, prairies, vignes, églises, etc., etc., pour la somme de 51.278.467 fr. 67, partagés comme suit :

Province de Turin pour	5.444.721 67
— Milan pour	2.886.147 60
— Venise pour	2.2:6.123 »
— Gênes pour	894.929 »
— Pise pour	5.328.781 92
— Florence pour	9.328.258 67
— Rome pour	8.731.867 22
— Naples pour	3.594.091 24
— Caserte pour	10.202.459 53
— Palerme pour	2.579.082 47
Total	Fr. 51.278.467 67

Enfin, tout ce qu'il y a de plus grand, de plus beau, de plus riche dans toute l'Italie, donné en pur hommage à la maison royale, déjà, par elle-même, archimillionnaire.

Tout cela, ça va sans dire, en dehors des 16 millions et 50.000 francs de liste civile ; et encore ce pauvre monsieur exige qu'ils lui soient payés *en or*, pour gagner sur le change. Sans compter non plus les riches apanages aux princes, princesses, reines (mère et grand'mères), les riches compensations pour les hauts grades que les princes du sang occupent dans l'armée et la marine, les dépenses de représentation, des voyages par mer et par terre, les dépenses pour leurs états-majors, pour les attachés aux personnes des princes, princesses ou reines, celles du très nombreux personnel chargé de surveiller la vie du roi et des membres de la maison royale, sans compter non plus les franchises postale, télégraphique, douanière et toutes sortes d'exemptions de n'importe quels impôts.

Le tout additionné, le peuple lui paye, en moyenne, 20 millions par an. Si à cela nous ajoutons en moyenne 15 millions par an de liste civile, pour 52 ans, le peuple a payé à son pauvre roi et à sa misérable famille 1 MILLIARD ET 275 MILLIONS. Dame ! les rois coûtent cher.

Lorsque la Turquie a expulsé de son territoire 100.000 travailleurs, ces victimes de *sa guerre*, il aurait pu les loger tous dans ses palais disséminés dans toutes les provinces, et qui sont *nos palais*. Il les a, au contraire, abandonnés à la mendicité dans la rue.

Non, je suis injuste, comme toujours, il leur a fait un cadeau de 100.000 francs, et, après, qu'ils se débrouillent !

On a ouvert toutes sortes de souscriptions pour les blessés, pour les expulsés, pour les familles de ceux qui sont rappelés sous les armes, pour la Croix-Rouge, pour la flotte aérienne, et pour tout cela, lui, roi, il n'a pas donné un liard. Au contraire, malgré la misère qu'il y a chez nous, il a laissé faire une souscription pour lui frapper une médaille d'or, pour n'avoir rien fait. Et une autre pour offrir des sabres d'honneur aux 16 généraux qui luttent *héroïquement, vaillamment* contre... UN colonel turc !

Autre histoire, mais celle-ci, ce n'est pas moi qui la raconterai. Je cède la parole à mon vieil ami, le député républicain Eugenio Chiesa.

Elle a fait, dit-il, le tour de la presse la nouvelle des douze barriques arrivées dernièrement à Naples, pleines de monnaie d'or, pour la valeur de 9 millions et 600.000 francs, comme premier produit de la douane de Tripoli.

Eh ! Eh ! C'est un revenu fiscal bien riche, après huit mois à peine et en période de guerre, à rendre fiers tous les coloniaux amis de la guerre.

Eh bien ! le peuple italien est prié de croire que c'est un *bluff* ridicule.

Aux pages 13 et 14 de la relation de la commission générale du bilan, qui suit l'institution du gouvernement du roi de la création du ministère des colonies (nous prenons une publication orthodoxe, si jamais il y en eut), on lit que l'importation moyenne en Tripolitaine arrive annuellement à environ 9.000.000 et celle de la Cyrénaïque à environ 4.000.000 de francs : total, 13 millions.

Or, si l'on pense que les droits de douane que l'on paie à l'entrée de la nouvelle colonie, sont de 11 %, ainsi que sous la domination des Turcs, on verra que son produit, en temps normal, doit être d'environ 1.430.000 francs par année.

A qui donc veut-on faire croire qu'une telle entrée se soit miraculeusement multipliée, pour le gouvernement italien, en douze barriques d'or de la valeur de neuf petits millions ?

Il faudrait, pour cela, qu'on eût importé là-bas, au moins pour 80 millions de marchandises en huit mois.

Tout cela, c'est une burlesque légende, sinon une coupable mystification.

Voilà à quels ignobles procédés la monarchie a recours. Elle sait que la révolte gronde dans l'armée, car, récemment encore, elle a dû faire condamner de pauvres soldats qui, avant de partir pour Tripoli, avec tout leur régiment, le 22e de ligne, ont crié dans les rues de Venise : « *A bas la guerre !* » Elle sait que le peuple aussi en a assez en voyant que ça ne finit pas.

Une seule chose m'étonne, c'est que ces douze barriques pleines d'or n'aient pas fait le plongeon dans la caisse de ce pauvre roi, qui ne sait plus où donner de la tête pour vivre.

Partout où ses *vaillants* généraux po-

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France